

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/111
LB

Nombre de conseillers :

En exercice 15 L'an deux mille vingt-quatre à 18h45
Présents 10 le 5 Novembre
Votants 13 le Conseil Municipal de la commune de CREISSAN dûment convoqué, s'est réuni
en
Pouvoirs 3 session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. BRUNET Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal :

N°2024-73

PRESENTS : BRUNET Laurent, MASSE Michel, MAILLE Valérie, LAUR Marie-Paule, HERAIL Bernard, SERRE Philippe, RICHERT Evelyne, MONTAGNE Stéphane, LECOMTE Corinne, LEGIER Joséphine.

ABSTENTS EXCUSES : JOSEFIAK Annie, SECQ Fanny, GIL Sébastien.

ABSENTS NON EXCUSES : ROUANET Thomas, CHABANON Géraldine.

POUVOIRS : JOSEFIAK Annie à MASSE Michel
SECQ Fanny à BRUNET Laurent.

Mme LAUR Marie-Paule a été nommée secrétaire de séance.

Objet: Accompagnement du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour le projet d'Installation Solaire Photovoltaïque sur le château

Considérant que les membres du Conseil municipal ont le projet de réaliser une installation solaire photovoltaïque.

Considérant que cette installation permettrait à terme de réaliser des économies d'énergie sur le bâtiment et donc une économie financière de fonctionnement pour la commune.

Considérant que la commune a besoin d'être accompagnée pour sa réalisation et que le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le cadre de son service de Conseil en Energie Partagé propose une « convention pour l'accompagnement des projets d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments publics ».

Considérant que :

- Le bâtiment est classé en 5^{ème} catégorie d'ERP et est donc soumis à un cadre réglementaire nécessitant la réalisation d'une Etude Structure et d'un contrôle technique

Entendu l'exposé de M. le Maire

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la nécessité de bénéficier de l'accompagnement du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour mener à bien ce projet.

SOLLICITE le service de CEP du Pays HLV à travers la convention d'accompagnement et s'engage à fournir toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure

AUTORISE le Pays HLV à consulter et demander des financements pour l'étude de structure et le contrôle technique afférent

AUTORISE M. le Maire à signer tout document technique, administratif ou financier pour permettre le bon déroulement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme



Le Maire,

Laurent Brunet
Laurent BRUNET

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1 NA 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

file:///A:/shv-

dc/partages/Users/Carole%20IZQUIERDO/Documents/Pays%20Haut%20Languedoc%20Vignobles/Accompagnement%20du%20PHLV%20projet%20photovoltaïque%20château.docx

12 NOV. 2024

Laurent Brunet
LE MAIRE
Laurent BRUNET